

*Assurance-chômage—Loi*

Je prie instamment le ministre et ses collaborateurs de faire enfin preuve d'une plus grande souplesse, à la fois en ce qui les concerne et en ce qui concerne l'administration locale du Régime d'assurance-chômage. Est-ce vraiment nécessaire que tout soit consigné dans des règlements ou dans des lois? Beaucoup de membres de conseils arbitraux, qu'ils soient représentants du patronat ou des travailleurs, ou qu'ils président ces conseils, ont acquis au fil des années une expérience considérable. Pour obtenir des conseils édifiants et avisés sur les problèmes du genre auquel nous faisons face aujourd'hui, il serait peut-être indiqué d'inviter les représentants, régionaux ou nationaux, de ces conseils arbitraux à discuter avec nous. De cette manière, nous saurions ce qu'ils ont à dire sur la question et quels changements ils estiment nécessaires pour pouvoir mieux faire leur travail, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan humain, en tenant compte des aspirations légitimes des habitants de ces régions.

On pourrait peut-être recommander que les nouveaux membres de ces conseils arbitraux puissent se familiariser davantage avec les ficelles du métier avant de commencer. Le plus souvent, ces personnes travaillent à temps partiel. Pour l'instant, elles n'ont droit qu'à une journée payée pour acquérir de l'expérience et une certaine formation. Beaucoup aimeraient bien passer un, deux ou trois jours à écouter, à regarder, pour se faire une petite idée de ce qui se passe. Je pense que ce serait une initiative rentable qui ne coûterait pas trop cher.

Je demande vivement au ministre d'accorder davantage de souplesse au niveau local, tant aux membres de la Commission qu'aux membres des conseils arbitraux. Ces derniers pourront ensuite laisser parler leur cœur et leur raison et agir, c'est du moins à espérer, d'une manière plus humaine, pour le plus grand bien de tous: celui du gouvernement, celui de société et celui des demandeurs d'emploi.

[Français]

**M. Rosaire Gendron (Kamouraska-Rivière-du-Loup):** Monsieur le président, lors de l'introduction du bill C-14, moi-même et plusieurs de mes collègues avions bien des réserves au sujet de ce projet de loi. Nous craignons que cela frappe lourdement des régions défavorisées comme la nôtre, et nous voulions avoir l'assurance et les garanties que véritablement les régions défavorisées ne seraient pas frappées trop lourdement par l'application de cette loi. Alors on nous donnait l'assurance que tout l'argent économisé par une application plus sévère de la loi n'irait pas au Trésor, mais serait réinvesti dans les régions défavorisées pour créer de l'emploi par le biais de projets Canada au travail, que l'on insisterait davantage sur les projets de recyclage de la main-d'œuvre, sur la formation, en somme, et qu'on mettrait l'accent sur le travail plutôt que sur le chômage.

● (1550)

Deuxième garantie, le découpage des régions, ou ce qu'on appelle le zonage de l'assurance-chômage, serait fait de telle sorte que les statistiques révèlent exactement la situation du chômage dans les diverses régions. Le ministre nous donnait l'assurance qu'un groupe de travail, composé de Statistique

Canada, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mettrait ensemble ses énergies pour analyser la situation et donner aux régions défavorisées des chances égales et plus d'équité aux chômeurs.

Inutile de dire, monsieur le président, que nous avons, au niveau des députés, connu beaucoup de frustrations. Cet engagement que le ministre prenait, on peut le lire à la page 2419 des *Débats* du 22 décembre 1978. Il mentionnait particulièrement le député de South Western Nova, le député de Charlevoix, le député de Compton et le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata. Après les élections, s'ajoute le député de Rimouski (M<sup>me</sup> Côté) qui connaît une situation un peu baroque, particulière et injuste, à savoir que la partie de sa circonscription qui est dans Témiscouata, où il y a le plus d'emplois saisonniers, se trouve dans une zone non privilégiée, alors que la partie Rimouski, peut-être mieux nantie, se trouve, elle, dans une situation privilégiée. Alors nous avons attendu longtemps le rapport de ce groupe de travail, et ce rapport a tardé tellement que nous nous sommes mis, monsieur le président, à douter même de son existence, et nous avons fait part à l'actuel ministre de ces inquiétudes.

J'ai, pour ma part, sous l'ancien gouvernement, fait également des douzaines d'instances pour qu'on active le travail et corrige la situation. Les statistiques sur lesquelles on se base encore pour déterminer le taux de chômage révélaient un taux aux environs de 9 p. 100, alors que les media d'information et moi-même qui prenions au bureau local de l'assurance-chômage et au Centre de main-d'œuvre les renseignements, nous étions à même d'établir un taux qui variait entre 31 à 41 p. 100 de chômage.

Je demande aux députés de cette Chambre quelle région au pays tolérerait un tel taux de chômage sans que la contestation débouche sur la révolte. Et pourtant, à nos instances portant sur les statistiques en vue d'essayer de corriger la situation, on répondait que les statistiques étaient établies scientifiquement et avec une forme de pondération. Si la science devait révéler la même exactitude que ces statistiques, Dieu sait combien la science serait dans le chaos et, en termes de pondération, ce n'est pas ce que mes chômeurs peuvent manger chez moi, car ils sont obligés de se résoudre plutôt au «baloney». Enfin nous avons continué ce combat et nous espérons, comme les deux sont interreliés, la région, le découpage ou le zonage et les statistiques, qu'on en viendra véritablement à établir les taux réels du chômage pour mettre un terme à ce climat et à ce sentiment de frustration bien réel et bien justifié.

Et lorsqu'on me dit que Statistique Canada agit, je crois, dans 46 régions et 10 grandes villes, en termes d'établissements de ces échantillonnages de chômage, je vois mal que les chômeurs doivent se plier aux critères de Statistique Canada plutôt que Statistique Canada lui-même établisse véritablement quelle est la situation du chômage dans les régions. Un seul coup de téléphone au bureau d'assurance-chômage local, à Rivière-du-Loup, donnerait exactement les statistiques réelles, et si on doit fonctionner par échantillonnage, au moins qu'on aille dans les régions qui souffrent d'un haut taux de chômage afin de rendre justice aux travailleurs et aux chômeurs.